

TZL/OKR
BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°096 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION AU
BURKINA FASO**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le
député **Issaka TAPSOBA**, rapporteur.

Juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 05 juillet de 10 heures 05 minutes à 10 heures 54 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séance de travail sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant sécurité des systèmes d'information au Burkina Faso.

Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le lundi 03 juin 2024 de 09 heures 10 minutes à 10 heures 31 minutes sur ledit projet de loi. A cet effet, la COMFIB a relevé ses observations qui ont été portées à la Commission saisie au fond par le député Issaka TAPSOBA, rapporteur. Celui-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission du développement durable (CDD), saisie au fond. Ces séances ont consisté en l'audition des acteurs le mardi 11 juin 2024 de 14 heures 05 minutes à 17 heures 10 minutes et le mercredi 12 juin 2024 de 09 heures 05 minutes à 18 heures 55 minutes, celle du Gouvernement, le lundi 1^{er} juillet de 11 heures 00 minute à 20 heures 00 minute et en l'adoption du rapport, le mardi 02 juillet de 19 heures 10 minutes à 24 heures 00 minute.

Ces travaux se sont déroulés sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CDD,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CDD

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par madame Aminata ZERBO/SABANE, Ministre de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques. Elle était assistée de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Madame le Ministre a exposé autour des points suivants :

- contexte et justification du projet de loi,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CDD.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de madame le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- la prise en compte des nouvelles avancées dans le domaine du numérique, notamment l'Intelligence artificielle dans ce projet de loi ;
- la définition de « système d'information » ;
- la définition des notions de « métadonnée » et d'« organismes à infrastructures critiques » ;
- le risque que l'organe de contrôle et de protection du cyberspace national, évoqué à l'article 5 du présent projet de loi, ne soit un doublon de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;
- le contenu de « contrôle et de la protection des systèmes d'information » ;
- la définition de « incident de sécurité à impact critique » et l'existence d'une cartographie de ces incidents ;
- les moyens, outils ou équipements dont dispose l'Etat pour contrôler et protéger notre cyberspace national ;

- le type de collaboration qui existerait entre l'organe en charge de la protection du cyberspace national et la structure logée au sein du Ministère de la Défense ;
- le niveau de certification requis est recommandé pour la sécurité des systèmes d'information au Burkina Faso ;
- l'effectivité dans notre pays de la révision des certificats de façon périodique ;
- les conditions d'obtention de l'accréditation dont il est question à l'article 7 du présent projet de loi ;
- la limitation dans le temps de la confidentialité liée aux données ;
- le temps requis avant la levée du secret confidentiel au niveau de l'article 9 ;
- les raisons de l'absence de sanction privative de liberté dans le présent projet de loi ;
- le positionnement du présent projet de loi par rapport à la législation en matière de sécurisation des systèmes d'information dans la sous-région ;
- la maîtrise des frontières d'internet du territoire burkinabè ;
- le degré de menace de la sécurité de l'information dans notre pays ;
- le niveau de vulnérabilité de notre système d'information ;
- le bilan des projets mis en œuvre sur les systèmes d'information, l'hébergement des données et le contrôle de l'internet ;
- la nécessité de la mise en place d'un Etat-major en matière de cyberdéfense au Burkina Faso ;
- la définition du terme « Economie numérique » ;
- la limite du cyberspace national ;
- l'impact financier de la mise en œuvre de la présente loi ;
- les grandes menaces de notre système d'information ;
- le dispositif de gestion des risques mis en place ;
- la liste nominative du matériel et logiciel évoqué au dernier alinéa de l'article 8 du présent projet de loi qui dispose : « la liste des matériels et de logiciels concernés ainsi que les organismes sont déterminés par voie règlementaire » ;

- le risque d'un empiètement sur les attributions de l'ARCEP, au regard du champ d'application de la présente loi et des prérogatives qu'elle accorde à l'organe chargé du contrôle en matière de sanctions ;
- le rôle et la place de la Brigade de lutte contre la cybercriminalité (BCLCC) aux côtés de la structure nationale .

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la CDD fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que l'adoption du présent projet de loi permettra d'étoffer le cadre légal et règlementaire pour mieux contrôler et sécuriser le cyberspace national afin de faire face efficacement à toutes les menaces effectives ou potentielles. De ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 05 juillet 2024

Le Président



Moussa NOMBO

Le rapporteur



Issaka TAPSOBA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT LE MERCREDI 03 JUIN 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	SAVADOGO Yacouba	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
10.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
11.	TAPSOBA Issaka	Membre
12.	FOFANA Haoua	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
3.	DIALLO Daouda	Membre
4.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT LE VENDREDI 05 JUILLET 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
4.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6.	TAPSOBA Issaka	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
9.	TRAORE / ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
10.	NASSOURI Daaga	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
4.	DIALLO Daouda	Membre
5.	FOFANA Haoua	Membre
6.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TINDANO / ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
4.	TRAORE / LOLO Mata	Administrateur parlementaire
5.	DABO Inoussa	Stagiaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT